BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision nº 100563 du 16 décembre 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche «secrétariat»

NOR: INTJ1630533S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision nº 92959 du 1er décembre 2016 (NOR: INTJ1630400S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2017:

Blondy, Philippe NIGEND: 145 030 NLS: 8 003 705

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er janvier 2017:

Perrin, Jean-Yves NIGEND: 128 826 NLS: 5 282 476

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2017:

Leneutre, Pascal NIGEND: 117 670 NLS: 5 241 842

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation : Le général, sous-directeur de la gestion du personnel, É.-P. Molowa